



DÉCISION n° DG-S/DEF 2022-07

Olivier ROUSSET, Directeur général par intérim de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu l'arrêté du 30 mars 2022 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 7 octobre 2020 portant affectation du directeur économique et financier à la direction générale,

Vu l'instruction n° 22-G-148 du 8 février 2022 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions de la direction économique et financière.

Décide :

A compter du 30 mars 2022, délégation est donnée à Madame **Elodie JOUSSEAUME**, Contrôleur de gestion au département finances et performance à la direction économique et financière,

- Pour le fonctionnement de la direction générale, dans l'application informatique SAP, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des recettes et dépenses de la direction générale, quel qu'en soit le montant.

La décision DG-S/DEF 2020-02 du 23 décembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public via son site internet (www.onf.fr).

Olivier ROUSSET

